

50 ans CACG

Les 24, 25, 26 septembre 2009



50 ans au service
des territoires

Dossier de Presse

Contact Presse : Agnès Rouvière
Anouk Déqué Communication
05 34 32 62 22 / 06 15 13 72 13
a.rouviere@adeque.com



1959-2009

50 ans

50ans.cacg.fr

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) est historiquement une société d'aménagement régional pour Midi-Pyrénées et, depuis une dizaine d'années, pour l'Aquitaine. Elle a pour objet principal de concourir à l'aménagement, à l'équipement et au développement économique de ces deux régions.

Ses domaines de compétences sont reconnus et complémentaires : gestion des ressources en eau, développement économique, aménagement foncier et gestion des problématiques environnementales.

En tant qu'acteur de l'aménagement du territoire, la CACG vise à :

- Valoriser le patrimoine hydraulique dont elle a la charge,
- Initier des projets de développement,
- Réaliser des équipements économiques publics et privés
- Développer des filières économiques locales.

» Historique

Depuis sa création en 1959, jusqu'à la construction d'un centre transfusionnel achevé début 2009, la CACG a parcouru un long chemin.

➤ **Au départ, une compétence de gestion de l'eau pour le compte de l'État**

À la fin des années 1950, l'essor économique du sud de la France se fait attendre. Pour limiter l'exode rural et dynamiser le développement économique de ces territoires, l'Etat crée des Sociétés d'Aménagement Régional.

C'est dans ce contexte que naît la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, dont les statuts sont approuvés en 1959 par le Ministre de l'Agriculture. À cette époque, le développement économique est directement lié à celui de l'agriculture, vocation première de la région. Faiblement pourvue en précipitations et privée de tout bénéfice de fontes des neiges, le développement des cultures d'été en Gascogne impose de maîtriser la gestion de l'eau.

En 1960, l'État dote la CACG d'une concession hydraulique en Gascogne. 400 personnes effectuent les premiers grands travaux d'aménagement d'un programme élaboré par la CACG à la demande de l'État en consensus avec les Collectivités territoriales intéressées. Très vite, l'essor économique gascon est stimulé par l'arrivée de l'eau dans les campagnes. L'activité se développe et la CACG doit, à partir des années 1970, intervenir auprès d'ASA (Associations Syndicales Autorisées), hors de sa concession d'origine.

En 2001, elle voit son activité étendue à toute la région Aquitaine.

➤ À partir de 1980, la CACG multiplie ses domaines d'intervention

Si la maîtrise de l'eau reste un élément primordial du développement territorial, d'autres besoins apparaissent. La CACG, fidèle à sa mission de développement économique, s'adapte à cette évolution et acquiert désormais des compétences dans **d'autres domaines que l'hydraulique** : gestion environnementale, équipements publics, développement des filières ...

Elle n'est plus seulement au service des collectivités. Son activité s'est étendue à la **sphère privée**. Elle valorise à ce titre ses savoir-faire sur le plan commercial en proposant ses services d'ingénierie et de conseil dans le secteur concurrentiel.

L'essor de la CACG se traduit aussi dans son **rayonnement géographique**. Elle intervient sur des territoires autres que Midi-Pyrénées et Aquitaine, notamment en Vendée, Loire, Poitou-Charentes ou Bretagne, mais aussi à l'international, comme au Maroc, Sénégal et Nigéria où sa compétence dans la gestion de la ressource en eau est particulièrement appréciée.

En 2009, la CACG se définit comme un acteur incontournable du développement économique et territorial, une entreprise responsable résolument engagée dans le développement durable, un leader technologique, une entreprise citoyenne.



» Aujourd'hui

La CACG intervient dans 3 grands domaines :

➤ L'eau : leader technologique, la CACG est une référence internationale

En collaboration avec l'Etat et les collectivités, la CACG continue à œuvrer pour la création et l'entretien de grands aménagements hydrauliques et peut se prévaloir d'une expertise pointue dans le domaine de la gestion de l'eau.

Elle assure la maintenance et la gestion de l'équivalent de 500 millions de m³ d'eau dont 240 m³ stockés dans 5 grands bassins hydrauliques.



Cette compétence amène la CACG à intervenir au Maroc, au Sénégal et au Mali...

➤ Le développement économique et territorial



La CACG œuvre pour le développement économique en créant, en agrandissant, ou en requalifiant des zones d'activités et d'immobilier d'entreprise.

La CACG c'est, dans ce domaine, 435 hectares de zones étudiées ou aménagées depuis 2000, soit 16 zones artisanales, industrielles, tertiaires, ou commerciales qui représentent chacune 3 à 190 hectares.

Prochaine réalisation : la ZAC aéroportuaire Tarbes-Lourdes-Pyrénées (65).

La CACG remet aussi, clé en main, des bâtiments entièrement réalisés tels que l'unité d'assemblage d'avions AAA (65) et le centre de transfusion sanguine de Tarbes (65), ou encore la caserne de pompiers de Pierrefitte (65).

Le pôle agroalimentaire de la CACG, contribue largement à ce développement économique et territorial. Il fédère les acteurs du réseau agroalimentaire pour et répond à toutes les problématiques de développement portées par des chefs d'entreprise et des responsables de filière ou de territoire.



Dans les Pyrénées, la CACG a ainsi mené 70 opérations d'accompagnement des entreprises.

» Le foncier et l'environnement : deux piliers pour soutenir le développement durable des territoires

Reflets de savoir-faire très variés dans le domaine environnemental, les interventions de la CACG accompagnent l'évolution des préoccupations sociétales et des acteurs des territoires.

Les actions de la CACG dans le domaine environnemental concernent à 55% le traitement des déchets, 22% l'assainissement, 13% le foncier et les forêts et 10% d'autres activités.

» CACG : 50 ans au service des territoires

« Cette année 2009 marque les 50 ans d'existence de la CACG. Un anniversaire qui témoigne de la solidité d'une société qui a réussi à évoluer avec son temps. Sa pérennité est due à la clairvoyance des hommes et femmes qui l'ont portée. Ils ont su rester en éveil, s'adapter aux besoins des partenaires et faire de la CACG un acteur incontournable du développement des territoires. »

Francis DAGUZAN, président de la CACG.





C'est dans un village spécialement créé à l'occasion, que la CACG va célébrer ses **50 ans d'activité** au service du développement local .

Les 24, 25 et 26 septembre 2009, la CACG et l'ensemble de ses partenaires se retrouveront à Tarbes, au siège de la compagnie.

Plusieurs chapiteaux présenteront les différentes activités de la CACG à l'ensemble des acteurs du développement territorial d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées (élus et responsables techniques), aux jeunes en formation, aux entreprises et aux agriculteurs irrigants.

Près de 3000 personnes sont attendues durant ces 3 jours .



Une **exposition itinérante** sera en outre mise en place dès le mois d'octobre 2009. Elle circulera jusqu'en mars 2010 dans différents sites : agences et antennes de la CACG, partenaires et administrations.

Cette exposition présentera un condensé de 50 ans d'histoire de la CACG, des actions emblématiques menées sur les territoires et de la documentation en libre-service.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : 50ans.cacg.fr

ORGANISATION

↳ Statuts

Société anonyme d'économie mixte, la CACG est à la fois :

- Société anonyme de droit et de gestion privée régie par le Code du Commerce et le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Société d'aménagement régional, concessionnaire de l'État.

↳ Implantation

Siège social à Tarbes :

- Une importante antenne à Toulouse-Auzeville
- 5 agences dans la zone d'activité (Midi Pyrénées, Aquitaine)

↳ Capital social

2,1 millions d'euros répartis entre :

- Les collectivités territoriales concernées (Conseil Régional Midi-Pyrénées, Conseil Régional Aquitaine, Conseils Généraux des départements),
- Des organisations professionnelles agricoles,
- Des établissements financiers,
- Divers petits actionnaires (personnes physiques, Comités d'Entreprise).

↳ Chiffre d'affaire

43,9 millions d'euros

↳ Effectifs

196 salariés dont 160 ingénieurs, cadres et techniciens et 26 employés et ouvriers.

» De nouveaux enjeux

Dès son origine, la CACG a aidé au développement du secteur agricole à travers une meilleure irrigation.

Aujourd'hui, son impact s'est élargi et le contexte de son intervention a changé. Si le développement économique reste une priorité, il doit se conjuguer avec l'économie de l'eau. Cette nouvelle donne s'impose non seulement pour faire face à la possible raréfaction de l'eau, mais aussi pour garantir la durabilité des aménagements hydro agricoles.

L'allocation et la gestion des ressources en eau sont devenues des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle. La recherche de toute économie d'eau est donc une priorité à laquelle la CACG participe. Elle apporte son expertise aux investissements visant à réduire les prélèvements et les consommations et elle soutient des opérations de conseil aux usagers.

» Une compétence globale

De la construction de barrages à l'irrigation des champs agricoles ou l'approvisionnement en eau de centres urbains et industriels, la palette de compétences de la CACG dans le domaine de l'eau permet à la société d'intervenir à tous les niveaux de sa gestion : étude de projet, réalisation d'ouvrages, entretien, gestion et exploitation des réseaux, conseils aux irrigants, négoce de matériels d'irrigation.

1 - Étude sur l'eau : une expertise avérée

La CACG est chargée d'une mission générale de maîtrise de l'eau en tant que concessionnaire de l'État.

De plus, elle valorise son expertise en proposant ses services d'ingénierie et de conseil.

Aujourd'hui, ses nombreuses références en France et à l'étranger font de la CACG un **leader technologique** dans le domaine hydraulique.

Les études réalisées par la CACG peuvent être classées en 3 grands domaines :

↓ Schémas de gestion et d'amélioration de la qualité de l'eau

Exemples :

- Étude du schéma directeur du département de la Loire pour l'agriculture irriguée.
- Évaluation de l'impact économique du projet de SDAGE sur le Marais Poitevin et analyse comparée des mesures d'accompagnement.
- Étude de protection de captages d'eau potable (eau de nappe et eau de surface) pour certaines communes des Hautes-Pyrénées (Campan, Juzet...).

↳ Études d'hydrologie fluviale

Exemples :

- La mise au point de modèles de prévisions des crues du Gers dans la traversée d'Auch et de Lectoure.
- Étude du risque d'inondation dans la Vallée de la Lèze
- En Algérie, la CACG a monté un projet, allant des études préliminaires jusqu'aux appels d'offres, de mise en place d'un périmètre d'irrigation dans la zone de Daët-Zraguet.
- Au Maroc, la CACG a réalisé une étude sur le transfert des ressources en eau depuis les bassins du Sebou vers les bassins déficitaires du Sud du pays.



↳ Diagnostic et rapports d'auscultation de barrages : suivi de la vie des barrages

La CACG surveille l'évolution des barrages à partir d'un protocole basé sur :

- un contrôle topographique régulier (2 fois par mois),
- le contrôle des écoulements et de la pression grâce à des capteurs placés à l'intérieur des barrages,
- une inspection visuelle mensuelle.

La CACG remet à l'Etat l'analyse de ces mesures.

2 - Réalisation d'ouvrages : 50 ans d'aménagement hydraulique

Depuis 50 ans, la CACG construit des barrages-réservoirs qui contribuent à la réalimentation estivale, automnale et hivernale de nos rivières. Ce dispositif s'appuie sur l'expérience acquise sur le Système Neste.

Le Système Neste est un système hydraulique qui permet d'acheminer par voies artificielles et naturelles en temps et en quantités souhaités de l'eau de montagne vers un territoire dépourvu en eau : La Gascogne.

Le Système Neste est constitué par le Canal de la Neste, ses rigoles, les 1 350 km de rivières gasconnes réalimentées et les réservoirs de haute montagne et de coteaux.

Le Canal de la Neste a été construit au XIXe siècle pour assurer le réapprovisionnement des 17 rivières de Gascogne coupées des eaux pyrénéennes par le plateau de Lannemezan et soumises à des étiages très marqués. Le Canal dérive les eaux pour les amener sur le plateau de Lannemezan. La Neste est elle-même soutenue par une série de barrages-réservoirs situés dans le massif de la Néouvielle et la vallée du Louron.

Ce sont désormais plus de 500 millions de m³ qui sont gérés annuellement par la CACG, sur 5 grands bassins du Sud-Ouest, grâce à l'appoint assuré par 240 millions de m³ stockés. La CACG a le pouvoir intervenir en tant que maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre.

Exemples :

- Le Réservoir du Gabas est voué à pallier le déficit chronique en eau de l'Adour. Cet ouvrage permet de maintenir les débits d'étiage et de mieux satisfaire l'ensemble des usages et des prélèvements utiles à l'économie des vallées concernées.
- Le Barrage du Magnoac d'une capacité de 5 millions de m³ soulage la gestion hydraulique de l'ensemble des bassins "amont" du Système Neste
- Le Réservoir de la Gimone : avec 25 millions de m³, c'est le maillon le plus important du Système Neste. Il réalimente en parallèle la Gimone et la Save.

Ces deux rivières alimentent à leur tour la Garonne pour un volume de 10 millions de m³ nécessaire au refroidissement de la Centrale nucléaire de Golfech.



LA CACG participe également à la remise en navigation du Lot.



Remise en navigation du Lot (47) – Ecluse de Lustrac

Son intervention actuelle prévoit la remise en navigation du Lot dans sa partie aveyronnaise. Les aménagements permettront d'ouvrir en 2010 un tronçon navigable de 60 km entre le barrage EDF de Carjac en aval et l'ouvrage de la boucle de Marcenac.

La CACG est chargée d'une mission d'ingénierie complète : de la conception à la direction des travaux. Ce programme prévoit notamment la mise en service d'une écluse ancienne et la construction d'une écluse neuve.

3- La gestion de l'eau : précurseur dans la gestion maîtrisée et concertée

Les principes de la gestion maîtrisée trouvent leur origine dans la sécheresse de 1989.

Depuis 1990, la CACG a mis en œuvre une gestion maîtrisée de la ressource en eau.

Elle opère une gestion parcimonieuse entre les différentes demandes (la garantie de salubrité des rivières, l'approvisionnement en eau des villes telles Auch, Lectoure, Fleurance..., la compensation des besoins d'irrigation et industriels) et les ressources disponibles en eau.



Déversoir du barrage de Puydarieux (65)

Afin d'optimiser les lâchers dans les rivières, la CACG met en œuvre une gestion très fine reposant sur :

- Des **moyens techniques de pointe** : des logiciels télégèrent depuis le Centre de Gestion des Eaux de Tarbes l'ensemble des matériels de mesure et de commande du Système et les éventuelles alarmes renvoyées,
- Des **contrats** individuels et collectifs permettant de meilleures gestion de la demande et allocation de la ressource aux différents bénéficiaires,
- Un suivi des prélèvements (compteurs),
- Une **concertation permanente** et transparente entre acteurs au sein de commissions de gestion (comme la commission Neste).

Cette gestion, instaurée par la CACG en qualité de concessionnaire de l'État pour le Système Neste, a été **modélisée**. Elle est maintenant applicable à d'autres systèmes hydrauliques. Aujourd'hui l'expertise de la CACG est reconnue bien au-delà des frontières régionales. Par exemple elle vient d'effectuer une étude sur la gestion des eaux du fleuve Sénégal.

4- Maintenance : 70 personnes dédiées à l'entretien et à la surveillance d'installations hydrauliques

La CACG a formé une équipe destinée à l'entretien des ouvrages de ses concessions. Aujourd'hui, ces techniciens hautement qualifiés interviennent également pour d'autres acteurs et proposent des services diversifiés :



↘ Ils peuvent intervenir pour...

- Des ASA ou Syndicats d'irrigants,
- Des collectivités territoriales,
- Tous les propriétaires d'ouvrages hydrauliques,
- Divers donneurs d'ordre tels que les Conseils généraux, DIREN, EDF-DTG.

↘ ...lors de contrats à la carte en réponse aux sollicitations :

- Contrôle, surveillance, entretien et maintenance de stations de pompage, de réseaux de distribution d'eau et/ou barrages-réservoirs,
- Conception, fourniture et pose de stations individuelles automatisées de pompage,
- Auscultation, diagnostic et réparations subaquatiques sur ouvrages ou installations submergées grâce à l'équipe de plongeurs agréés (dévasage, réparation...),
- Mise en place et suivi d'alarmes de niveau sur rivières, bassins écrêteurs de crues, stations d'épuration.

5- Conseils aux irrigants / Négoce de matériels d'irrigation

L'expertise et l'expérience de la CACG dans le domaine de l'irrigation lui permettent d'offrir une prestation globale. Elle étudie les projets, vend, installe, met en service et dépanne les systèmes d'irrigation.

La CACG a contribué au passage d'un système d'irrigation « classique » à une **irrigation raisonnée**. Celle-ci évite les gaspillages et le drainage de substances potentiellement polluantes du fait des excès d'eau.



Les activités de la CACG dans le domaine du développement économique peuvent être regroupées en 4 domaines :

- Le développement des zones activités et des entreprises
- Le développement de filières agroalimentaires
- L'animation et conseil en réponse aux initiatives territoriales
- Les équipements publics

» Le développement des zones d'activités et des entreprises



La CACG intervient, en tant qu'aménageur, autour de deux axes :

» Le développement de zones d'activités

La CACG accompagne les collectivités locales dans leurs projets de création, extension et réhabilitation de zones d'activités économiques. La CACG apporte un service sur mesure adapté au besoin de la collectivité : d'une simple assistance à l'aménagement complet d'une nouvelle zone d'activités.

Depuis 2000, c'est plus de 435 ha que la CACG a aménagé sur une quinzaine de sites industriels, tertiaires ou commerciaux.

En 2009, la CACG apportera son savoir-faire dans les différentes étapes de montage et de finalisation d'opérations d'aménagement économique telles que :

- Le projet de réalisation de la ZAC aéroportuaire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (200 ha),
- L'extension d'une zone d'activités à Villecomtal (32),
- L'assistance à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes pour l'organisation du site Alstom,
- La création d'une zone artisanale sur la commune d'Uglas (65),
- L'aménagement du parc de l'Adour et l'entrée de ville de l'agglomération tarbaise.

» Un service clé en main dans l'immobilier d'entreprise

La CACG entend renforcer sa capacité d'« ensembler » en prolongement de la création de zones d'activités, en étant capable d'apporter un service « clé en main » dans l'immobilier d'entreprise grâce à la complémentarité de ses équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, alliées à ses compétences financières et juridiques.

Exemple : l'unité d'assemblage d'avions AAA basée près de Tarbes.

» Un pôle alimentaire unique en France

La CACG s'est forgée une spécificité dans le domaine du conseil agroalimentaire.

Son pôle agroalimentaire intervient sur mesure dans l'accompagnement de projets individuels, collectifs et de filières.

Les actions de la CACG

Le pôle agroalimentaire CACG peut mobiliser un vaste réseau professionnel, technique et institutionnel et répondre à toutes les problématiques de développement : stratégie, faisabilité, développement des ventes, communication, management, organisation, certification, conception/réalisation d'une opération immobilière, recherche de partenaires...

Ainsi, en 2008 la CACG a notamment contribué à :

- La recherche de nouveaux marchés pour l'AOC Barèges-Gavarnie,
- La participation des filières pyrénéennes Noir de Bigorre, Haricot Tarbais au salon SISQA à Toulouse,
- La reconnaissance de la filière « poule gasconne » par le développement d'une gamme de produits (chapon, poularde...).

Les moyens de la CACG : une équipe au cœur des enjeux agroalimentaires des territoires

La **Mission Agro-Alimentaire Pyrénées (MAAP)** est un service de la CACG, créé par l'Etat et les Régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Elle œuvre depuis plus de 20 ans au maintien et au développement du tissu agroalimentaire pyrénéen. Elle joue le rôle d'interface entre les acteurs économiques.

La MAAP est investie d'une mission de service public sur la zone Massif Pyrénées et oriente son action d'intérêt général dans la durée, afin de développer et maintenir un tissu agro-alimentaire pyrénéen porteur d'avenir.

Elle accompagne environ 80 projets par an : projets individuels d'entreprises et projets de collectivités territoriales, animation du réseau des entreprises agro-alimentaires des Pyrénées ou mise en place de projets de coopération européens entre les régions Midi-Pyrénées ou Languedoc-Roussillon et l'Espagne.

Plus localement, la CACG met à disposition son personnel qualifié :

- Un responsable commercial dans le Tarn intégré à l'association AGROPOINT, au service du développement de la filière agroalimentaire tarnaise,
- Un ingénieur qui assure la coordination au sein du pôle de compétitivité AGRIMIP Innovation, à Castanet-Tolosan.



Piment d'Espelette



Oignon de Trebons



Haricot Tarbais



Porc Noir Gascon



Fromage de Barrousse



Poule Gasconne

» Animation du réseau régional « LEADER+ »

De 2004 à 2008, la CACG a été correspondant régional Midi-Pyrénées du réseau interrégional Grand Sud-Ouest qui couvre 6 régions.

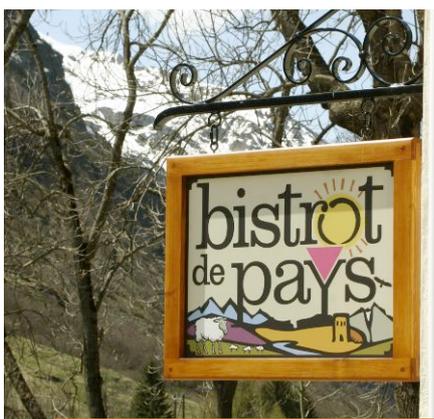
Elle a eu pour mission d'engager un dispositif d'animation régional transversal auprès des 12 groupes d'actions locaux (GAL) : échanges d'expériences, mise en place d'actions de coopération, évaluation de programmes.

» L'appui aux pôles d'excellence rurale

La CACG a pu poursuivre en 2007 une action d'appui-expertise auprès de 2 départements :

- En Haute-Garonne, pour le développement d'une filière vinicole associée au développement touristique,
- En Ariège, pour le développement d'une filière bois.

» La démarche « Bistrot de pays »



La CACG, en partenariat avec la région Midi-Pyrénées, intervient en tant qu'opérateur régional de l'opération « Bistrot de Pays ». Cette initiative originale favorise l'animation du tissu économique régional par le maintien d'un lieu de vie dans les villages.

Elle vise 3 objectifs :

- Le maintien du lien social en confortant la présence des établissements,
- Le développement économique par la redynamisation d'une activité traditionnelle,
- La valorisation des produits locaux.

Midi-Pyrénées est la première région française par son implication dans cette démarche avec **14 réseaux labellisés** et de nouveaux territoires candidats tels que le Pays Albigeois et Bastides ou le Pays des Nestes, soit **plus de 70 établissements reconnus**.

Ce savoir-faire propre à la CACG lui permet de jouer un rôle clé au sein de la Fédération Nationale des Bistrots de Pays.

» Les équipements publics

Sa connaissance des territoires et de leur organisation, ainsi que la proximité que ses acteurs ont su tisser avec les élus, font de la CACG un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des établissements publics pour réaliser, sur mesure, les équipements publics dont ils ont besoin : écoles, bâtiments administratifs, stations d'épuration, mairies, pôles touristiques...



Exemples :

- Construction d'un centre transfusionnel pour l'Établissement Français du Sang à Tarbes,
- Construction d'un centre d'enfouissement de déchets dans le Béarn,
- Mandat pour l'aménagement d'un pôle culturel à Marciac (32) consacré au festival « Jazz in Marciac ».



CACG

Foncier et Environnement

Deux piliers pour soutenir le développement durable des territoires

Depuis 50 ans, la CACG a montré à travers ses activités d'études, de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation d'ouvrages, des savoir-faire désormais reconnus dans le domaine environnemental.

La CACG, acteur engagé dans le développement durable des territoires, dispose aujourd'hui d'une grande maîtrise des problématiques environnementales liées à l'aménagement du territoire, à la gestion de l'eau et au traitement des déchets.

L'engagement de la CACG en faveur de l'environnement s'exprime également à travers une démarche de certification ISO 14001. Cette norme s'adresse aux organisations qui souhaitent mettre en œuvre une gestion visant à maîtriser leur impact sur l'environnement.

FONCIER

La maîtrise du foncier et de son couvert est le premier pilier du développement des territoires, support d'implantation d'activité mais aussi abri d'habitats, d'espèces et de ressources.

↘ Aménagement foncier et expertise forestière

La maîtrise foncière, tant par son droit que dans sa pratique, est un élément fondamental de la culture de l'entreprise CACG. Elle conserve à cette fin une équipe de négociateurs mise à disposition de toutes les opérations qui requièrent connaissance technique, mais aussi diplomatie, ouverture, écoute, fermeté et équité.

L'expertise foncière de la CACG s'exprime à travers :

- La reconstitution d'outils d'exploitation agricole à l'occasion de grands chantiers structurants (ex : chantier A65)
- La libération d'emprises d'ouvrages hydrauliques intégrant des opérations d'échanges amiables (notamment en Vendée)
- La négociation et l'enregistrement de servitudes pour la création de réseaux d'irrigation (Lavardac, 47)
- La restructuration d'espaces forestiers morcelés

La CACG veille également à la préservation du patrimoine forestier inclus dans les emprises de ses aménagements hydrauliques : cette action s'est notamment portée sur la surveillance du démarrage des plantations à caractère paysager autour des réservoirs de Gabas et du Magnoac (65).

Par ailleurs, la CDC et la Société Forestière ont accordé leur confiance à la CACG comme opérateur dans l'action initiée à l'issue de la tempête de 1999 : acquisitions foncières et regroupements parcellaires dans les massifs (essentiellement aquitains) touchés par la catastrophe. Cette compétence trouve encore à s'exprimer au lendemain de la nouvelle tempête de janvier 2009.



ENVIRONNEMENT

Ce second pilier réside dans des actions cohérentes de protection de l'environnement (beaucoup se recoupant avec des actions hydrauliques)

↳ La protection de l'environnement, un engagement de la CACG

Les interventions de la CACG ont couvert :

- La préparation de documents réglementaires environnementaux (documents d'incidence Loi sur l'Eau, étude d'impact de la retenue de Sivens...).
- La réalisation de travaux de protection de l'environnement pouvant être associés à des technologies avancées.
- Navigabilité du Lot, aménagement de centres de stockage de déchets ultimes, énergies renouvelables...
- Opération de maîtrise des pollutions diffuses (Sousson), élaboration de chartes environnementales et paysagères, élaboration de schémas directeurs d'assainissement pouvant faire appel à des outils de modélisation poussée (logiciels dédiés).



Action menée par des acteurs locaux pour réduire la pollution phytosanitaire.

↳ Collecte et traitement des effluents domestiques

La CACG s'est spécialisée dans les études de schémas d'assainissement communaux. Elle complète cette activité par de nombreuses études d'aptitudes des sols à l'assainissement autonome. Celles-ci permettent de déterminer, pour chaque zone, la filière la mieux adaptée en fonction de la nature des sols, du type d'urbanisation, ou des possibilités de rejet.

La CACG réalise ces études pour des collectivités du grand Sud-Ouest ou pour des particuliers.

Elle a également participé à la conception et la réalisation d'une station d'épuration au fonctionnement original, sur la commune de Marciac (voir encadré). La CACG assure enfin le suivi de stations d'épuration plus classiques comme celles de Trie-sur-Baïse (65), Tillac (32), Saint-Blancard (32) ou Cierp-Gaud (31).

↘ Une station d'épuration 100% naturelle à Marciac

C'est l'utilisation de techniques naturelles qui a été privilégiée par la CACG pour l'aménagement de la station d'épuration de Marciac.

Cette commune touristique gersoise avait besoin d'une nouvelle station capable de traiter les pointes de débit estivales et les faibles débits hivernaux.

La CACG a alors participé à la réalisation d'une station respectueuse de l'environnement, inaugurée en juillet 2008.

Cette technique innovante consiste en l'accumulation de deux procédés : le lagunage et le filtre à sable planté de roseaux.

Le lagunage utilise l'action conjuguée du soleil et de la végétation aquatique comme agent épurateur des eaux polluées. Les éléments polluants sont ainsi absorbés par les plantes pour restituer au final, une eau de bonne qualité.

Les filtres à sable plantés de roseaux complètent l'épuration. Ils retiennent les matières azotées et en suspension.

Ce concept original présente des intérêts indéniables : respect de l'environnement et nuisances olfactives limitées pour les riverains.



Station d'épuration par lagunage et filtre à sable et à roseaux. Marciac (32)

↘ Suivi et préservation de la qualité des eaux

La CACG se soucie de la bonne qualité des eaux de surface qui sont stockées puis restituées par les réservoirs dont elle assure l'exploitation et/ou la gestion et de l'évolution de cette qualité. C'est le cas notamment sur les derniers grands réservoirs mis en service, Magnoac et Gabas.

↘ Préservation des zones humides

Les zones humides constituent un patrimoine unique qui doit être préservé. Lieux d'autoépuration performants, bassins naturels d'expansion des crues, leur utilité est aujourd'hui clairement démontrée.

La CACG intervient directement ou indirectement dans des études ou opérations d'aménagement liées à la préservation et à la restauration des zones naturelles humides.

Exemple : zones humides du bassin de Marennes-Oléron...

↘ Traitement des déchets

La CACG intervient dans ce domaine en tant qu'aménageur, maître d'œuvre et/ou chargé d'études sur plusieurs centres d'enfouissement (Précilhon (65), Gondrin (32), Mirande (32)...)



↘ Le laboratoire d'analyse des sols, un outil de préservation des potentialités

Le Laboratoire Agronomique de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne a été créé en 1959. Il est basé à Tarbes, sur le site de la CACG.

Sa vocation est :

- de renseigner l'exploitant sur la composition de son sol, ses carences ou excès, ainsi que sur sa valeur nutritive.
- de conseiller l'exploitant sur les apports à réaliser en fonction des résultats et de l'utilisation de la parcelle (prairie, maïs, céréales, verger, jardin, etc.), dans le respect de l'environnement.